

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussignée JOUVET Anne-Sophie, Présidente, de l'AS Etival Hand Ball

Domicilié à 2 rue de Marignan à Le Mans

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du dimanche 1er octobre 2023

de 7 heures 00

au dimanche 1er octobre 2023

à 19 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 13 septembre 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2023-053

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Madame JOUVET Anne-Sophie, Présidente, de l'AS Etival Hand Ball est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 ème catégorie à la salle polyvalente

du dimanche 1er octobre 2023

à 7 heures

au dimanche 1er octobre 2023

à 19 heures

à l'occasion d'un BABY BRAC

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 13 septembre 2023

Le Maire,

